



## Service mandataire auprès du particulier employeur

Par **dapoigny**, le **24/03/2012** à **09:52**

Bonjour,

Merci de bien vouloir me préciser si " un service mandataire qui a signé un contrat avec un particulier-employeur qui emploie un salarié à domicile rémunéré en CESU, a le pouvoir de signer les documents sociaux destinés aux organismes sociaux (Sécurité sociale, Pôle-emploi et autres caisses de prévoyances) à la place du particulier-employeur" ?

Cordialement,

Ch. Dapoigny